

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 21 MARS 2024 - A 18 H 30

Le 21 mars 2024 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Odile BOINET, Annie BERQUER, Brigitte VIOLET, David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Romain HÉMART, Valérie RENIER, Germain BOIVIN, Jérôme MAILLARD, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Denis ROUTIER, Richard VACOSSAINT, Hélène LARBI, Madgid BORDJI.

Absent : néant

Pouvoirs : Denis ROUTIER donne pouvoir à Cindy BARBÉ, Madgid BORDJI donne pouvoir à Romain HÉMART.

Quorum : Atteint

La secrétaire de séance désignée est Madame Valérie RENIER.

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023 est soumis au vote de l'assemblée. Aucune remarque n'est faite sur ce procès-verbal, accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte de gestion 2023,**
- 2. Vote du compte administratif 2023,**
- 3. Affectation du résultat 2023,**
- 4. Délégation au Maire de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant,**
- 5. Bilan de la concertation et arrêt des Zones d'Accélération pour le Développement de la Production d'Energies Renouvelables (ZAE nR),**
- 6. Informations et questions diverses.**

1. Approbation du compte de gestion 2023,

Le conseil municipal :

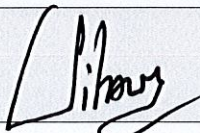

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

1

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires :
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	-160 685.10		33 311.73		-127 373.37
Fonctionnement	569 605.07	126 281.60	186 125.31		629 448.78
Total	408 919.97	126 281.60	219 437.04		502 075.41

Le compte de gestion 2023 du receveur municipal concernant le budget Principal est voté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-001.

2. Vote du compte administratif 2023,

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Odile BOINET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jean-Charles VITAUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif ;

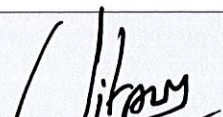

Monsieur Jean-Charles VITAUX, Maire quitte l'assemblée pour lui permettre de délibérer.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		443 323.47	160 685.10		160 685.10	443 323.47
Opérations de l'exercice	746 975.86	933 101.17	303 846.06	337 157.79	1 050 821.92	1 270 258.96
TOTAUX	746 975.86	1 376 424.64	464 531.16	337 157.79	1 211 507.02	1 713 582.43
Résultats de clôture		629 448.78	127 373.37			502 075.41
Restes à réaliser			3 051.00		3 051.00	0.00
TOTAUX CUMULÉS		629 448.78	130 424.37		3 051.00	502 075.41
RÉSULTATS DÉFINITIFS		629 448.78	130 424.37			499 024.41

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---

2° Constate pour la comptabilité du budget Beauchamps, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

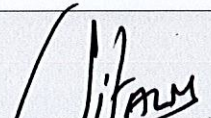

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité ;

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-002.

3. Affectation du résultat 2023,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	186 125.31 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	443 323.47 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	629 448.78 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-127 373.37 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-3 051.00 €
Besoin de financement F	=D+E -130 424.37 €
AFFECTATION = C	=G+H 629 448.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	130 424.37 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	499 024.41 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-003.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---

4. Délégation au Maire de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant,

- délègue à Monsieur le Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant dans la limite d'un plafond de 15 € pour chaque titre de recettes pris individuellement.

Le Maire devra rendre compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant décidé à cette admission.

Le Maire devra également tenir à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.

Le conseil municipal peut mettre fin à cette délégation et reprendre une nouvelle délibération redéfinissant les catégories et/ou le montant maximum des créances.

le Conseil Municipal adopte à la majorité des voix à raison de 7 pour, 5 contre et 1 abstention cette décision portant le n° 2024-004.

5. Bilan de la concertation et arrêt des Zones d'Accélération pour le Développement de la Production d'Énergies Renouvelables (ZAE nR),

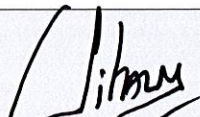

Le conseil municipal accepte et identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées listées ci-dessous :

- solaire photovoltaïque sur bâtiment : parcelles cadastrées E 800 et C 177,
- solaire photovoltaïque au sol : parcelles cadastrées D 172, D 32, D 34, D 39, D 40, D 213, D 214 et D 216,
- hydroélectricité : parcelles cadastrées D 61, D 200, D 56 ; E 798, E 801 ; A 357.

Le conseil municipal charge le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique du département de la Somme,
- au Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme,
- à la Communauté de Communes des Villes Soeurs,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale : PETR Bresle Yères chargé du SCoT,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-005.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---

6. Informations et questions diverses,

- Information

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- La réception de l'état listant les créances admises en non-valeur au 31/12/2023 présentée par le comptable public concernant des dépenses liées aux règlements :
 - de la garderie pour un montant total est de 68 €,
 - de la location de l'emplacement du locker Amazone (de janvier à décembre 2023) pour 480 € (cette somme a été régularisée dès prise de contact avec l'organisme)
- La demande de renouvellement du contrat Unique d'Insertion de l'agent de la cantine a été acceptée pour la période du 15 mai au 14 novembre 2024, à raison de 26/35^e. La commune recevra une aide à hauteur de 35 % ,
- Le collègue Louis Jouvét a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention au profit de beauchampois pour un séjour à Salamanque en Espagne du 15 au 20 avril 2024. Le prix du voyage restant à la charge de la famille est de l'ordre de 320 €. Suivant délibération du Conseil Municipal (n° 2021-049) du 16 décembre 2021, la participation communale sera de 320 € représentant 64 € x 5 élèves.
- Le puit de récolement des eaux pluviales situé face au 30 rue du Domaine du Lac s'est affaissé. La zone a été mise en sécurité. Une demande de devis de réparation a été demandée.
- Monsieur l'inspecteur d'académie (Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Somme) a adressé à la commune un arrêté informant du retrait d'un moyen d'enseignement à l'école primaire Les Hortensias à compter de la rentrée scolaire 2024. Le nombre de classes passera donc de 4 à 3 classes en septembre prochain pour un effectif de 63 élèves.
- Une réunion s'est tenue en Mairie de Beauchamps le vendredi 15 mars 2024 afin d'étudier un éventuel regroupement des écoles de Beauchamps et de Bouvaincourt sur Bresle. Les personnes présentes étaient : les Maires des 2 communes accompagnés d'une élue, les enseignantes des 2 communes, l'Inspectrice de l'éducation Nationale et les Délégués Départementaux de l'Education Nationale des 2 communes. Monsieur le Maire tient à préciser que les échanges lors de cette réunion ont été tendus et peu cordiaux à son égard.

La commune de Bouvaincourt n'est pas concernée par une fermeture de classe cette année (avec 47 élèves) mais le sera en septembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'en septembre 2023, la commune de Beauchamps était déjà sur la sellette pour une fermeture de classe. Sans son intervention, celle-ci aurait déjà eu lieu.

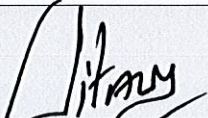

Le 15 septembre 2023, une première réunion s'est déroulée à Bouvaincourt pour une prise de contact des élus avec visite des locaux et discussion succincte des moyens financiers accordés aux écoles.

Le 15 mars 2024, une deuxième réunion a donc été programmée pour étudier les possibilités d'un regroupement des 2 communes. De cette réunion, il ressort que financièrement les communes ne sont pas en adéquation. La commune voisine semble « ne pas compter » lorsqu'il s'agit de l'enseignement. Il n'est pas possible à la commune de Beauchamps de s'aligner. Madame Berquer, présente à cette réunion, fait état du comparatif des dépenses.

Les enseignantes de Bouvaincourt ont malgré tout mis en avant l'intérêt de l'enfant.

Monsieur le Maire ajoute que la Commune d'Incheville va également subir une fermeture de classe. Après renseignements pris, il semble qu'il ne soit pas possible de fusionner les académies d'Amiens et de Rouen, celles-ci utilisant des logiciels différents.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide de ne pas donner une suite favorable à la fusion des écoles de Beauchamps et de Bouvaincourt pour la rentrée prochaine. La rentrée de septembre

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---

s'effectuera donc avec 3 classes et une répartition des élèves sur 3 niveaux. Il est rappelé que les cours à trois niveaux sont courants dans les communes.

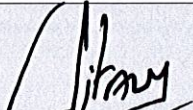

- RTE va procéder à l'enfouissement des lignes de 90 000 volts sur la commune de Beauchamps, exceptée celle traversant le Domaine du Lieu Dieu pour rejoindre la Seine-Maritime. Une réunion de concertation aura lieu à la salle polyvalente de Beauchamps, le mardi 26 mars 2024. Monsieur le Maire se rapprochera d'ENEDIS pour envisager également l'enfouissement des lignes de 20 000 Volts.

Monsieur MAILLARD explique qu'il est impacté par cette ligne de 90 000 Volts qui traverse ses propriétés sur Beauchamps et sur Gamaches. Ces installations privent son exploitation de développement économique. Il interpelle également sur le passage en sous-terrain de la ligne en dessous de la digue à Gamaches. Cette digue existe depuis très longtemps. Elle sépare les étangs de Gamaches et l'étang privé du Domaine du Lieu Dieu. Il rappelle que le niveau d'eau sur Gamaches est plus élevé et que les travaux pourraient fragiliser la digue. La rupture de celle-ci occasionnerait des inondations.

- Mardi 19 mars 2024, Monsieur le Maire s'est rendu à l'inauguration de résidences seniors à Hallencourt pour se rendre compte du concept d'Agés et Vie. Les pièces sont spacieuses, lumineuses, permettent un accès direct vers l'extérieur, une pièce de vie permet de prendre ses repas en collectivité.

Les constructions prévues sur Beauchamps sont un peu différentes puisque le personnel sera hébergé à l'étage contrairement à Hallencourt qui dispose d'un bloc supplémentaire à cet effet.

- La promesse de vente signée avec Valcity arrivera à échéance le 24 mai prochain. Monsieur le Maire rappelle que la vente des terrains s'effectue auprès de Valcity qui doit, suivant datation, installer les réseaux nécessaires à la construction des résidences seniors d'Agés et Vie habitat. Considérant que le permis de construire d'Agés et Vie habitat est accordé et purgé de tout recours, il devient urgent que Valcity mette à disposition les réseaux prévus. Cependant, cette société est elle-même contrainte dans la vente de ses lots (d'habitations individuelles et autres) par des mises aux normes de réseaux d'assainissement du SIVOM. Valcity propose donc de phaser le projet.
- Le SIVOM de Gamaches a voté une augmentation de l'eau assainie à hauteur de 0.20 €/m³. Monsieur le Maire ajoute que les emprunts contractés par le SIVOM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont indexés sur le point du livret A : les intérêts d'emprunts ont augmenté. D'où, cette augmentation du prix de l'eau.
- Les communes doivent transmettre dans la Base Adresse Nationale (BAN) leur fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de Beauchamps. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, cette BAN doit être réalisée avant le 1^{er} juin 2024. Il s'agit d'un travail conséquent car la numérotation des habitations est à revoir mais il faut également numérotter l'église, les containers, les terrains de boules, city-stade, des bâtiments....
Un arrêté de parution doit définir les modalités de transmission.
Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est tenu de réaliser cette BAN mais que les conséquences sont importantes puisque la population impactée devra modifier son adresse sur tous les documents administratifs et autres (exemples : cartes grises, factures,...).
- Free Mobile étudie une implantation sur le pylône existant appartenant à Totem situé 114 Grande Rue à Beauchamps afin de compléter sa couverture en Haut Débit et Très Haut Débit mobiles.
- Une nouvelle boucle de randonnée partant de Beauchamps vers Embreville puis Dargnies va être entretenue par la Communauté de Communes des Villes Sœurs. Cette boucle s'est vue attribuée le nom de « La boucle du Bois d'Iloir ».
- L'arbre siégeant au centre du city-stade n'ayant pas repris, va être remplacé.
- La population légale au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 est la suivante :
 - Population municipale : 958 habitants
 - Population comptée à part : 16 habitants
 - Population totale : 974 habitants

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---

- Questions diverses

Monsieur BOIVIN rappelle qu'un spectacle organisé par le comité des fêtes intitulé «Adopte une princesse.com » aura lieu à la salle polyvalente dimanche 24 mars 2024.

Madame BOINET fait un compte-rendu de la commission des fêtes et des cérémonies du 19 mars 2024 concernant notamment l'achat des fleurs pour les diverses manifestations et plantations de la commune, le déroulé de la fête locale du 5 mai 2024, la distribution des fleurs pour la fête des mères, et le feu d'artifice du 13 juillet 2024.

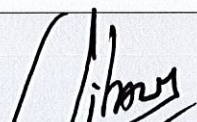

Madame BERQUER :

- Informe qu'à la clôture des inscriptions, seulement 5 participants se sont inscrits au concours des maisons fleuries. La municipalité maintient malgré tout ce concours.
- Signale qu'à la demande de la commission environnement - embellissement du village – cimetière, le service technique a dessiné un ballon sur la façade du bâtiment du city stade. Un beauchampois s'est proposé de dessiner une silhouette de personnage en rapport avec le ballon.
- Rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Madame VIOLET informe que le prix de l'eau potable va augmenter de 0.15 €/m³. Monsieur le Maire ajoute que les collecteurs de la Rue d'Embeville et d'Incheville devraient être remplacés.

Monsieur BLONDIN signale une fuite d'eau Rue à l'eau. Réponse : l'entreprise y travaille actuellement.

La séance est levée à 20 h 35.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Valérie RENIER	
----------------------------------	---	----------------------------------	---

